

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2015 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

David FEUFEU, Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Valérie BROCHARD, Jean-Luc GIRARD, Mickaël BOUDIER, Aurélien RIBETTE, Isabelle GAULT, Eliane BOINOT, Denis GAILLARD, Ludovic CHALEROUX, Lee GILL et Jean-Christophe REAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS ABSENTS : Xavier AUBRUN et Catherine LAMARCHE

Secrétaire de séance : Valérie BROCHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 20 novembre 2015

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- DEMANDE DE SUBVENTION SNP ET COLLEGE DE THENEZAY

Valérie BROCHARD communique au Conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

1 Collège de Thénézay : à l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale et pour impliquer les élèves dans des projets pédagogiques, afin de contribuer aux commémorations et d'entretenir la mémoire de notre histoire, deux élèves Gourgéennes de 4^{ème} vont procéder au recensement des monuments aux morts européens sur le site national et réaliser un poster avec des photos et des éléments descriptifs et historiques avec une partie sur les poilus. Cette subvention servira donc au financement de l'impression de ce poster soit 43 €.

De plus ce poster sera conservé par la Mairie et pourra être utilisé pour les prochains 11 novembre et par le collège lors de l'exposition de travaux pour les portes ouvertes.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de d'accorder cette subvention de 43 €.

2 Club de natation Sport Nautique Parthenaisien : cette association a déjà une subvention de la Commune de Parthenay et de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine donc le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à ce Club, même si des jeunes gourgéens ont intégré le club en s'acquittant de leur licence.

2 Invitation du 05 décembre 2015 à ASSAIS LES JUMEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une invitation pour tous les conseillers à la cérémonie commémorative cantonale en hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord le samedi 05 décembre 2015, et confirme sa présence.

3- SIVU CIAS

3.1 Reclassement de Mme FLAMENT Véronique employée social au SIVU

Anne-Laure SIGOGNEAU rappelle au Conseil municipal que les employeurs publics ont l'obligation de reclasser leurs agents qui présentent une inaptitude, supprimant leur possibilité de conserver leurs fonctions. Le SIVU Aide à domicile d'Airvault sollicite l'attention de la Commune dans ce sens pour un poste administratif de 17 heures par semaine, qui serait en adéquation avec les restrictions médicales de Mme FLAMENT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce reclassement sachant que la Commune de Gourgé n'a pas besoin de personnel supplémentaire en administratif.

3.2 Retrait du SIVU de la Commune de Gourgé

Isabelle GAULT et Anne-Laure SIGOGNEAU nous font part des modalités de retrait du SIVU de la Commune de Gourgé pour sa dissolution et sa reprise par la Communauté de Communes de l'Airvaudais. Ce qui nécessite la répartition de l'actif et du passif du bilan du budget du SIVU.

Il reste encore des questions en suspens, notamment une incohérence des montants concernant la dette URSSAF suite à un redressement. Une prochaine réunion aura lieu le 01 décembre 2015 avec les personnes responsables du SIVU pour préciser à nouveau les participations financières restant dues par la commune de Gourgé.

Donc le Conseil municipal se prononcera en décembre à ce sujet car il doit délibérer de toute façon avant le 31 décembre 2015.

Il est rappelé qu'un Centre Intercommunal d'Action Sociale va être créé au 01 janvier 2016 (CIAS) par la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine et va reprendre les actions du SIVU qui étaient menés sur la Commune de Gourgé.

4- Recensement population : mise en place

Mickaël BOUDIER, coordinateur, signale au Conseil municipal que le choix des deux agents recenseurs a été effectué, après avoir reçu plusieurs demandes et procéder aux entretiens individuels. Les deux agents sont :

Mme Marina VERGNAUD et Mme Syndie LEFEBVRE domiciliées toutes deux à Gourgé

Cette enquête se déroulera du 07 janvier 2016 au 20 février 2016.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rémunérer les deux agents sur la base d'un indice de paie 1^{er} échelon indice 3 et de rembourser les frais kilométriques sur une base forfaitaire.

Le Conseil municipal décide aussi de nommer Adjointe, Mme Claudie METAIS qui est Secrétaire de Mairie, pour seconder et aider le Coordinateur, Mickaël BOUDIER dans cette enquête.

Une dotation de l'Etat sera versée à la Commune à ce titre.

5- Modification de mise à disposition bâtiments scolaires

Jean-Luc GIRARD explique au Conseil municipal que suite à l'harmonisation de la compétence optionnelle « affaires scolaires » sur l'ensemble du territoire de la Communauté à compter du 1^{er} août 2014, les locaux communaux ont été mis à disposition, mais font partie intégrante d'un ensemble immobilier comprenant les locaux de la Mairie et le restaurant scolaire de la Commune ; les modalités de prise en charge des dépenses liées à la consommation des fluides des locaux seront prévues dans une convention, à savoir :

Electricité

A compter du 1^{er} août 2014, jusqu'à la date d'installation de sous-compteurs individualisés, la Commune de Gourgé s'acquittera des dépenses courantes relatives aux consommations d'électricité de l'ensemble immobilier constitué de la mairie, du restaurant scolaire et des locaux scolaires.

Sur présentation d'un titre, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine remboursera annuellement, à la Commune de Gourgé les dépenses relatives aux locaux scolaires ; estimées à **70 %** des dépenses totales.

A compter de la mise en place de sous-compteurs individualisés, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'acquittera des dépenses courantes relatives aux consommations d'électricité de l'ensemble immobilier précité. Sur présentation d'un titre, la Commune de Gourgé remboursera annuellement, à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine les dépenses relatives aux locaux de la mairie et du restaurant scolaire ; conformément aux relevés des index des sous compteurs les concernant.

La période annuelle précitée s'entend du 1^{er} août au 31 juillet.

Gaz

A compter du 1^{er} août 2014, jusqu'à la date d'installation de compteurs individualisés, la Commune de Gourgé s'acquittera des dépenses courantes relatives aux consommations de gaz de l'ensemble immobilier constitué du restaurant scolaire communal et des locaux scolaires. Sur présentation d'un titre, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine remboursera annuellement, à la Commune de Gourgé les dépenses relatives aux locaux scolaires ; estimées à **65 %** des dépenses totales.

La période annuelle précitée s'entend du 1^{er} août au 31 juillet.

A compter de la mise en place de compteurs de gaz individualisés, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'acquittera directement des sommes correspondant aux dépenses réelles des consommations des locaux scolaires. la Commune de Gourgé s'acquittera, quant à elle, directement, des sommes correspondant aux dépenses réelles des consommations du restaurant scolaire municipal.

Eau

Les locaux scolaires bénéficiant de compteurs d'eau individuels, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'acquittera des dépenses courantes relatives aux consommations d'eau des locaux scolaires.

Isabelle GAULT pose une question : au niveau assurance de ces locaux comment ils sont assurés ?

Jean-Luc GIRARD répond que dans la convention un article est prévu à cet effet en précisant que l'assurance des biens mis à disposition ne relève plus de la Commune dès le 1^{er} août 2014 pour les biens et les équipements affectés à au fonctionnement scolaire.

Isabelle GAULT signale donc qu'il faudra vérifier les contrats d'assurance de la Commune afin de ne plus assurer ces biens qui pourrait faire doublon avec l'assurance de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine.

Le Conseil municipal donne son accord et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette disposition.

6- Tarifs salle des Fêtes et cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs de concessions au cimetière :

Pour info 2015 : coût du m²

Concession trentenaire 30.00 €

Concession cinquantenaire 40.00 €

Cavurne trentenaire 60 €

Cavurne cinquantenaire 80 €

Columbarium :

10 ans 275.00 €

20 ans 515.00 €

30 ans 750.00 €

50 ans 1 010.00 €

et Jardin des Souvenirs : 40 € (gravure à la charge du demandeur selon règlement intérieur)

Après délibération, le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs de la salle des fêtes au **1^{er} janvier 2017** :

Au 01.01.2017	1 SALLE COMMUNE	1 SALLE HORS/COM.	2 SALLES COMMUNE	2 SALLES HORS/COM.
Mariage – Banquet - Repas chaud	140	160	190	210
Vin d'honneur	60	65	80	90
Concours de cartes - Loto	70	80	80	90
Pique nique – Buffet froid (sans cuisine)	70	80	80	90
Réunion (sans cuisine)	20	30	35	45
Rassemblement familial après cérémonie funèbre (sans cuisine)	gratuit			
Occupation du lendemain ou de la veille	35	35	50	50
Chauffage	0	0	0	0

7- QUESTIONS DIVERSES

7.1 DETR 2015

Suite à un nouvel examen en commission de notre demande de subvention pour l'opération Sécurité et accessibilité de la rue de la Commanderie la préfecture a accorder une subvention de 20 501 € pour une dépense subventionnable de 82 905 € H.T.

7.2 SEVT :

Pour info le SEVT propose d'effectuer maintenant les arrêtés temporaires pour les interventions d'urgences qu'ils réalisent sur les routes communales, à savoir les réparations de fuites sur le réseau d'eau potable sur les ouvrages hydrauliques. Pour simplifier les documents un modèle d'arrêté valable à partir de 2016 peut être établi chaque année.

Le Conseil municipal décide d'accepter cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer le document nécessaire à cette procédure administrative.

7.3 Dates à retenir :

12 décembre 2015 : Décoration sapin avec les enfants à 14 h 30 à la Salle des Fêtes

18 décembre 2015 : Repas conseillers municipaux

19 décembre 2015 : Inauguration du city stade à 11 h

08 janvier 2016 : Pot pour les employés municipaux à 20 h

18 janvier 2016 : Réunion pour les porteurs de projet à 20 h

22 janvier 2016 : Vœux du Maire à 20 h

7.4 Taxe de séjour :

La Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour sur son territoire qui s'applique aussi aux aires de camping-cars et donc il faut lui faire savoir si la commune possède un tel équipement pour appliquer leur tarification.

7.5 Tour Poitou Charentes

Aurélien RIBETTE explique au Conseil municipal que suite au passage du TPC et pour nous manifester leur reconnaissance, l'association Poitou-Charentes Animation souhaite mettre en place une opération annuelle de plantation de haies sur la commune de Gourgé. Ces plantations sont encadrées par des techniciens de

PROM'HAIES. Cette animation encourage la participation des enfants des écoles primaires motivés par cette action environnementale et peut être programmée en décembre 2015 voire en janvier 2016.

Si la commune accepte cette proposition il faut leur communiquer au plus vite le nom et les coordonnées d'un référent et choisir le lieu ou les emplacements pour ces plantations, peut-être autour du city stade ; A suivre.

7.6 Comité des fêtes ET Dynamique de Gourgé

Valérie BROCHARD signale que l'Assemblée Générale a eu lieu et ils ont fixé les dates de leurs prochaines manifestations. La Dynamique signale aussi une Rando Nature le 18 septembre 2016.

Rappel des délibérations du 25 novembre 2015

1- DEMANDE DE SUBVENTION SNP ET COLLEGE DE THENEZAY

2 Invitation du 05 décembre 2015 à ASSAIS LES JUMEAUX

3-- SIVU CIAS

3.1 Reclassement de Mme FLAMENT Véronique employée social au SIVU

3.2 Retrait du SIVU de la Commune de Gourgé

4 Recensement population : mise en place

5 Modification de mise à disposition bâtiments scolaires

6 Tarifs salle des Fêtes et cimetière

7- Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier Absent
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine Absente